PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 3 septembre 2019, à 20 h, au centre communautaire de Maddington Falls située au 86, route 261, Maddington Falls.

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1

M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2

M. Éric Girard - conseiller siège no 3

M. Gaétan Légaré - conseiller siège no 4

Mme Denise Houle - conseillère siège no 5

Est absente : Mme Diane Mercier - conseillère siège no 6

Est également présente :

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte 20 h.

2019-09-149 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme Denise Houle

Appuyée par M. Fabien Pelletier

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

Séance ordinaire du conseil municipal du 3 septembre 2019 à 20 h

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019
- 4. Administration et finances
 - 4.1. Liste des comptes à payer
 - 4.2. Adoption Règlement 130-01modifiant le règlement numéro 130 relatif à la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour 2018
 - 4.3. Sygem Module immobilisation
 - 4.4. FDT
 - 4.5. Subvention Fonds pour accessibilité aux bâtiments Comité interne
- 5. Sécurité publique
 - 5.1. Plan de sécurité civile Comité interne
- 6. Travaux publics
 - 6.1. Déneigement
 - 6.1.1 Octroi contrat Lac Ginette
 - 6.1.2 Refus soumission Campagne
 - 6.1.3 Retour soumission Stationnement
- Hygiène du milieu
- 8. Aménagement et urbanisme
 - 8.1. Règlement 101-01 modifiant le règlement de zonage numéro 101, concernant l'agrandissement du périmètre urbain : Avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 8.2. Projet de règlement 101-01 modifiant le règlement de zonage numéro 101, concernant l'agrandissement du périmètre urbain : Adoption et coordonnées de l'assemblée publique de consultation
- 9. Loisirs et culture
 - 9.1. Jeux du Québec
 - 9.2. Sentier des pêcheurs
 - 9.2.1 Subvention du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec Travaux
 - 9.2.2 Subvention Fondation Hydro-Québec Travaux
 - 9.2.3 OSBL Anciennes meules
 - 9.3. Bibliothèque Halloween
 - 9.4. MADA Lancement de la politique MADA de la MRC d'Arthabaska 3 oct. 2019

10. Sujets divers

- 10.1. Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire Municipalité de Grenneville-sur-la-Rouge
- 10.2. Urgence Bois-Francs MRC la plus sécuritaire 3e édition
- 11. Rapport des élus
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-09-150

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré Appuyée par Mme Denise Houle Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019.

Adoptée.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

2019-09-151

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer plus de 72 heures avant la présente

séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte Appuyée par M. Gaétan Légaré Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Rev	er	ìι	ıs

Taxes	51 314.15 \$
Permis	50.00 \$
Location salle	560.00 \$
Remboursement TPS	8 564.76 \$
Remboursement TVQ	8 391.75 \$
OSBL Site Touristique – sentier des pêcheurs	5 000.00 \$
Alain Rayers – Fête du Canada	100.00\$
Divers (photocopies)	40.00 \$

Total 74 020.66 \$

Dépenses

Paies élus		2 307.05 \$
Salaires employés		5 394.78 \$
Comptes payés		1 736.13 \$
Comptes à payer		76 070.15 \$
	_	

Total 85 508.11 \$

Adoptée

2019-09-152

4.2 ADOPTION – RÈGLEMENT 130-01MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 130 RELATIF À LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil adopte Règlement 130-01 modifiant le règlement 130 relatif à la tarification applicable à la

vidange des boues de fosses septiques, avec un léger changement en ajoutant le 8e item de la liste de

l'article 3;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement énonce les services et les tarifs lorsqu'il y a

vidange des boues d'une fosse septique;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté par M. Fabien

Pelletier lors de la séance ordinaire du 13 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement était à la disposition des citoyens

lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de ce règlement n'engendre aucune dépense;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 130-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 130 RELATIF À LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

CONSIDERANT QUE le 13 juin 2018 le règlement numéro 130 de la Municipalité de Maddington Falls est entré en vigueur;

CONSIDERANT QUE les tarifs inscrits dans le règlement 130 doivent être révisés;

CONSIDERANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 13 août 2019 par M. Fabien Pelletier;

CONSIDERANT QUE le projet de règlement a été présenté par M. Fabien Pelletier lors de la séance ordinaire du 13 août 2019:

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par M. Fabien Pelletier Appuyé par Mme Eve-Lyne Marcotte

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 DÉFINITION

Prix coûtant de la Municipalité : le prix coûtant signifie le montant net (montant total de

la facture moins les taxes remboursables) que la Municipalité devra débourser pour le service.

ARTICLE 3 MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT NUMÉRO 130

Dorénavant, l'ARTICLE 3. du règlement numéro 130 relatif à la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2018, devra se lire ainsi :

ARTICLE 3.

- 3.1 La compensation exigée sera au prix coûtant de la Municipalité pour les services suivants :
 - Vidange sélective
 - Vidange totale
 - Vidange supplémentaire réalisée durant la période de vidange systématique
 - Vidange réalisée hors de la période de vidange systématique
 - Coût supplémentaire pour une vidange réalisée la fin de semaine ou lors d'une journée fériée
 - Coût supplémentaire pour chaque mètre cube excédant 5,8 mètres cubes pour la vidange d'une fosse
 - Coût supplémentaire pour une fosse nécessitant de déployer un tuyau supplémentaire
 - Tous autres frais reliés à la vidange d'une fosse septique
- 3.2 La compensation exigée lorsqu'une fosse est inaccessible au moment de la vidange sera de 75 \$ ou au prix coûtant de la Municipalité si ce dernier est de plus de 75 \$;

Toute compensation prévue au présent article est assujetties aux mêmes conditions que tout montant exigible par le règlement fixant le taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier de l'année en cours.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en force et en vigueur selon la Loi.

Donné à Maddington Falls, ce 4 septembre 2019

Ghislain Brûlé, Stéphanie Hinse,
Maire Directrice générale / secrétaire-trésorière

Adoptée

2019-09-153 4.3 SYGEM - MODULE IMMOBILISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre au montant de 950 \$, plus

les taxes applicables, pour le module Sygem

Immobilisation de la compagnie Infotech;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 950 \$ peut être réparti sur 2 années

financières (2019 et 2020);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Éric Girard Appuyée par M. Fabien Pelletier Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire l'acquisition du module Sygem Immobilisation.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le premier versement à la compagnie Infotech et de mettre le deuxième versement au budget 2020

Adoptée

2019-09-154 4.4 FDT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, suite à l'abandon du projet de la Tour

d'observation, a un porte-feuille de 30 065,81 \$ au Fonds

de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se prévaloir de cette somme et pour

se faire elle doit déposer de nouveaux projets;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte Appuyée par M. Fabien Pelletier Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De déposer les projets suivants :

- Bornes 911 (l'installation de panneaux indiquant le numéro civique de chaque propriété)
- Parc municipal (remplacement des jeux extérieurs situés sur le terrain municipal)
- Sentier des pêcheurs (installation d'une passerelle dans le sentier)
- Volley-ball (la création d'un terrain de volley-ball sur le terrain municipal)

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire parvenir les documents nécessaires à la MRC d'Arthabaska.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, au nom de la Municipalité, tout document nécessaire au dépôt de ces projets et aux futures ententes y découlant.

Adoptée

2019-09-155 4.5. SUBVENTION FONDS POUR ACCESSIBILITÉ AUX BÂTIMENTS - COMITÉ INTERNE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a un intérêt à créer un comité

concernant les travaux de la Subvention Fonds pour

accessibilité aux bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE ce comité pourra étudier les travaux à faire et

recommander des entrepreneurs;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré Appuyée par Mme Denise Houle Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité crée le comité « *Subvention Fonds pour accessibilité aux bâtiments* » afin qu'il puisse faire des recommandations au conseil.

Que MM Ghislain Brûlé, Éric Girard et Fabien Pelletier fassent partie de ce comité.

Adoptée

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-09-156

5.1. PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE - COMITÉ INTERNE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit avoir un centre de coordination

des mesures d'urgences fonctionnel avant le 9 novembre

prochain;

CONSIDÉRANT QUE M. François Bergeron a établi une liste subjective pour

l'aménagement de ce centre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a un intérêt à créer un comité pour la

conception du centre de coordination de mesures

d'urgences;

CONSIDÉRANT QUE ce comité pourra étudier les items à acheter et faire la

recherche de prix;

EN CONSÉQUENCE.

Sur proposition de M. Fabien Pelletier Appuyée par Mme Denise Houle Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité crée le comité « *Plan de sécurité civile - Création centre coordination* » afin qu'il puisse faire des recommandations au conseil.

Que Mme Eve-Lyne Marcotte, MM Ghislain Brûlé et Gaétan Légaré fassent partie de ce comité.

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 DÉNEIGEMENT

2019-09-157

6.1.1 OCTROI CONTRAT - LAC GINETTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité des entrepreneurs à

soumissionner pour les saisons hivernales 2019-2020,

2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçue 1 soumission;

CONSIDÉRANT QUE le résultat d'ouverture des soumissions est le suivant :

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

DÉNEIGEMENT – LAC GINETTE Jeudi le 29 août 2019

00ddi 10 20 dddi 20 i

Lieu: Bureaux municipaux

86, route 261, Maddington Falls

Présences : DG / St Stéphanie Hinse Témoins Ghislain Brûlé, maire

s Ghislain Brûlé, maire Michel Boucher, RPM Excavation

À 10 h 05, la directrice générale et secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission déneigement Lac Ginette »

Déneigement	RPM Excavation
Montant total de la soumission (avant taxes)	38 000.00 \$

Stéphanie Hinse

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT QUE la soumission comporte des irrégularités mineures mais

est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents D'octroyer le contrat de déneigement du Lac Ginette à RPM Excavation pour les saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 au montant soumissionné.

De demander à RPM Excavation de corriger les irrégularités mineures afin de régulariser sa soumission.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat.

Adoptée

2019-09-158

6.1.2 REFUS SOUMISSION - CAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité des entrepreneurs à

soumissionner pour les saisons hivernales 2019-2020,

2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçue 1 soumission;

CONSIDÉRANT QUE le résultat d'ouverture des soumissions est le suivant :

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

DÉNEIGEMENT – CAMPAGNE Jeudi le 29 août 2019

Lieu: Bureaux municipaux

86, route 261, Maddington Falls

Présences : DG / St Stéphanie Hinse Témoins Ghislain Brûlé, maire

Michel Boucher, RPM Excavation

À 10 h 10, la directrice générale et secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission déneigement Campagne »

Déneigement	Donald Boudreault
Montant total de la soumission (avant taxes)	130 500.00 \$

Stéphanie Hinse

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT QUE la soumission est supérieure au seuil minimal prévu dans

tout accord intergouvernemental applicable pour les contrats des organismes publics (Loi sur les contrats des

organismes publics, Chapitre C-65.1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit donc recourir à la procédure d'appel

d'offres public;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte Appuyée par M. Gaétan Légaré Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De ne pas octroyer le contrat de déneigement pour la Campagne.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à publier le cahier de charges sur SÉAO.

Adoptée

2019-09-159

6.1.3 OCTROI CONTRAT - STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité des entrepreneurs à

soumissionner pour les saisons hivernales 2019-2020,

2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu aucune soumission;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier Appuyée par Mme Denise Houle Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à envoyer des demandes d'offres de services pour la saison 2019-2020.

Adoptée

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 RÈGLEMENT 101-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 101, CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Fabien Pelletier que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Maddington Falls, sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 101, concernant l'agrandissement du périmètre urbain.

Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du Code municipal, il dépose un projet de ce règlement, dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité de Maddington Falls.

Également, copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

2019-09-160

8.5 PROJET DE RÈGLEMENT 101-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 101, CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN : ADOPTION ET COORDONNÉES DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Sur proposition de M. Fabien Pelletier Appuyée par M. Gaétan Légaré Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Municipalité de Maddington Falls adopte le projet de règlement 101-01 modifiant le règlement de zonage numéro 101, concernant l'agrandissement du périmètre urbain;

QU'en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'assemblée de consultation soit tenue par le maire ou par un autre membre du Conseil municipal désigné par le maire;

QU'en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal délègue à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Maddington Falls le soin de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

Adoptée

9. LOISIRS ET CULTURE

2019-09-161

9.1 JEUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'impact positif indéniable des Jeux du Québec sur la

jeunesse québécoise et le développement du sport

amateur dans les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville est finaliste pour l'obtention

des Jeux du Québec - Été 2022;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de ces Jeux dans la région du Centre-du-

Québec bénéficiera à toutes les municipalités de cette dernière en termes de visibilité, d'achalandage et de

tourisme;

CONSIDÉRANT les retombées économiques envisagées par la tenue de

ces Jeux pour notre région;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte Appuyée par M. Éric Girard Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE Maddington Falls appuie la candidature de la Ville de Drummondville pour l'obtention de la présentation de la finale des Jeux du Québec – Été 2022.

QUE Maddington Falls informera ses citoyens, par divers moyens, de la tenue de ces Jeux.

QUE Maddington Falls encouragera sa population à assister aux Jeux et, au besoin, à devenir bénévole.

QUE Maddington Falls est ouverte à d'éventuelles propositions de collaboration avec la Ville de Drummondville dans le cadre des Jeux du Québec – Été 2022.

Adoptée

9.2 SENTIER DES PÊCHEURS

2019-09-162

9.2.1 SUBVENTION DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC – TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une réponse positive à sa demande

de subvention dans le *Programme Accès aux plans d'eau*

pour la pêche récréative Volet A;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être terminés pour le 31 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à faire la réparation des marches,

et refaire la rampe pour un montant approximatif de

5 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire effectuer les travaux de réfection de la descente menant au sentier des pêcheurs selon la soumission soumise lors de la demande de subvention.

Adoptée

2019-09-163

9.2.2 Subvention Fondation Hydro-Québec - Travaux

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été entreprises pour l'élaboration des

panneaux d'interprétation;

CONSIDÉRANT QUE ces panneaux sont compris dans la subvention de la

Fondation Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré Appuyée par M. Fabien Pelletier Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De continuer les démarches avec Mme Andréanne Blais.

Qu'avant de faire la production des panneaux, le comité « sentier des pêcheurs » devra les faire approuver par le conseil municipal.

Adoptée

2019-09-164

9.2.3 OSBL - ANCIENNES MEULES

CONSIDÉRANT QUE le 15 août dernier, les bénévoles de L'OSBL du Site

Touristique de Maddington continuait de refaire le sentier

des pêcheurs;

CONSIDÉRANT QUE les anciennes meules du moulin ont été localisées près

de la rivière:

CONSIDÉRANT QUE la machinerie était présente, que l'eau était basse;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier Appuyée par Mme Denise Houle Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents De payer la facture concernant la sortie des meules et de mettre ce montant dans les dépenses de la subvention de la *Fondation Hydro-Québec*.

Adoptée

2019-09-165 9.3 BIBLIOTHÈQUE - HALLOWEEN

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque désire organiser des activités pour

augmenter l'intérêt de la population pour cette dernière;

CONSIDÉRANT QU' une distribution de bonbons aura lieu lors de l'Halloween;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle Appuyée par M. Éric Girard Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder un montant de 20 \$ pour l'achat de bonbons.

Que ce montant sera imputé au budget de 250 \$ accordé à la politique familiale lors de l'adoption du budget municipal 2019.

Adoptée

2019-09-166

9.4 MADA – LANCEMENT DE LA POLITIQUE MADA DE LA MRC D'ARTHABASKA – 3 OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation pour les personnes aînées de la

MRC Arthabaska a fait parvenir à la municipalité une demande de partenariat pour l'organisation de la Journée internationale des personnes aînées qui aura lieu le

3 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat donne droit à 2 billets pour participer à

l'activité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier Appuyée par M. Gaétan Légaré Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De contribuer à la *Journée internationale des personnes aînées* pour un montant de 50 \$.

Que ce montant sera imputé au budget de 250 \$ accordé à la MADA lors de l'adoption du budget municipal 2019.

Adoptée

10. SUJETS DIVERS

2019-09-167

10.1 SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE – MUNICIPALITÉ DE GRENNEVILLE-SUR-LA-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une

poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la

qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions

démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil

municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon

représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour

toutes les municipalités du Québec;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte Appuyée par M. Éric Girard Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents De soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon.

Adoptée

2019-09-168 9.4 URGENCE BOIS-FRANCS – MRC LA PLUS SÉCURITAIRE 3E ÉDITION

CONSIDÉRANT QU' Urgence Bois-Francs demande à la Municipalité si elle

désire participer au concours amical de la MRC la plus

sécuritaire 3e édition;

CONSIDÉRANT QUE pour participer au concours amical, la Municipalité doit

fournir gratuitement une salle pour le temps de la formation, qui est offerte gratuitement aux citoyens, et d'y

inviter les citoyens à participer ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité qui forme le plus grand nombre de

citoyens (%) se méritera un défibrillateur externe

automatisé;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte Appuyée par Mme Denise Houle Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'offrir la salle gratuitement à *Urgence Bois-Francs* pour le temps de la formation et d'en faire la publicité.

Adoptée

11. RAPPORT DES ÉLUS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-09-169 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et

discutés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier

Appuyée par M. Éric Girard

Que la séance soit levée à 21 h 40.

Adoptée

Ghislain Brûlé, Stéphanie Hinse,

Directrice générale et secrétaire-

Maire trésorière